

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT D'AMBERT

COMMUNE DE MARAT
63480

☎ et télécopie : 04 73 95 22 51

COMMUNE DE MARAT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Relative à la délimitation du zonage d'Assainissement

Par arrêté municipal du 23 mai 2019, le Maire de la Commune de Marat a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement pendant 33 jours du 18 juin 2019 à 10h00 au 20 juillet 2019 à 11h00.

Ce zonage a par ailleurs fait l'objet d'une décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 14 novembre 2018 dispensant ce projet d'évaluation environnementale.

Un dossier sera déposé sur support papier et mis à disposition sur un poste informatique en mairie de Marat où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat. Il sera également disponible sous format dématérialisé à l'adresse www.marat.fr. Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à Monsieur MARQUET Gilles, commissaire enquêteur, en mairie de Marat, soit par messagerie à l'adresse : zonage.marat@orange.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Marat :

- le mardi 18 juin 2019 de 10h00 à 12h00
- le mercredi 03 juillet 2019 de 15h00 à 18h00
- le samedi 20 juillet 2019 de 9h00 à 11h00

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la Mairie pendant un an.


Patrice DOUARRE
Maire de Marat